

AIDES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Afin de soutenir les Noiséens en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut accorder des aides financières ponctuelles. Ces aides peuvent être versées :

- > Sous forme de bons alimentaires (à utiliser au magasin Super U de Noisy-le-Roi)
- > Sous forme de versement financier sur le compte bancaire du demandeur ou d'un organisme (fournisseur d'énergie, Trésor Public, assureur, etc....)

Selon le montant de la demande, la décision sera prise :

- > Directement par le Président ou le Vice-Président du CCAS pour les demandes inférieures à 250 €
ou
- > Par le Conseil d'Administration du CCAS qui se réunit une fois par trimestre pour les demandes supérieures à 250 €

POUR QUI ?

Cette aide financière est accordée aux personnes et aux familles,

- > Domiciliées à Noisy-le-Roi
- > Au cas par cas suivant le rapport établi par le service social du CCAS ou par une assistante sociale

QUAND ?

Les demandes sont étudiées tout au long de l'année.

COMMENT ?

Soit,

- ✚ En déposant à **l'accueil de la mairie**, l'ensemble des justificatifs demandés sous **enveloppe cachetée, avec la mention « à l'attention du service social »**

ou **par courrier postal** à l'adresse suivante :
CCAS-Service social
37 Rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi

Veillez préciser vos noms, prénoms, téléphone, mail et adresse, ainsi que l'objet de votre demande.

- ✚ Par mail : accueil-social@noisyleroi.fr

- ✚ Infos complémentaires / demande de RDV :
01 30 80 08 38

COÛTS

La démarche est gratuite.

INFORMATIONS UTILES

L'assistante sociale du Département des Yvelines tient une permanence à Noisy-le-Roi sur RDV le mardi après-midi. Elle peut également vous rencontrer sur d'autres lieux de permanence à Bailly ou à la Celle Saint Cloud. Pour la prise de RDV, contacter la plateforme solidarité du département des Yvelines au 01 30 836 836.

Service social

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 38
Mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h

